



LES PONTS-DE-MARTEL
Le Noël du Club des aînés avec les enfants

Le Club des aînés a rendez-vous demain à 13h45 au Bugnon pour fêter Noël. Les élèves de l'école primaire (ils seront presque une centaine) préparent depuis un bon moment chansons et sketches et se chargeront de mettre de l'ambiance. Après le message du Conseil communal et du pasteur Caudwell, place à une collation offerte par les autorités, sans oublier les fameuses bûches de Noël. /réd

LA CHAUX-DE-FONDS

Le tribunal prononce la faillite de la boîte fantôme FX Groupe

La faillite du FX Groupe a été prononcée hier à la demande d'une partie de ses employés jamais payés. C'est la fin de l'aventure pour une entreprise fantôme qui a fait miroiter des produits révolutionnaires mais n'a rien dans les poches.

ROBERT NUSSBAUM

Ça n'a pas traîné. Après trois quarts d'heure d'audience à peine, le Tribunal civil de La Chaux-de-Fonds a mis hier l'entreprise FX Groupe en faillite (nos éditions du 20 et 28 novembre). «Elle est ouverte aujourd'hui à 9h15», a même précisé le juge Alain Rufener, qui n'a pas pris une minute avant de rendre sa décision.

Le boss du FX, présenté comme un millionnaire français qui veut lancer des microcapsules révolutionnaires, n'était même pas là. «Il devait m'amener toutes les pièces. Je me retrouve nu devant vous», s'est désolé son avocat. En face, il y avait en revanche les huit employés – sur une trentaine – qui ont demandé la faillite de la société, faute d'avoir été payé depuis début septembre pour les plus anciens. Une démarche nécessaire pour faire valoir leurs droits.

«L'attitude de l'entreprise est inqualifiable», a tonné l'un des deux mandataires des employés. «Il est indispensable que



EX-FABRIQUE VOUMARD Dans des locaux dont il n'a jamais payé la location, le FX Groupe n'a pu démarrer aucune production. Faute de matériel, de produits et de contrats. (RICHARD LEUENBERGER)

la justice intervienne pour protéger le personnel qui ne peut prétendre à l'indemnité en cas d'insolvabilité (réd: qui couvre les arriérés de salaire non versés) tant que la faillite n'est pas prononcée.» Le FX Groupe? Une coquille vide, disent les avocats des employés. Les poursuites s'accroissent en effet contre l'entreprise qui n'a jamais rien produit (130 000 fr. pour l'instant, les salaires des employés essentiellement). «Tout retard ne ferait qu'aggraver la situation.»

L'avocat du PDG a voulu gagner du temps. L'explication de tous ces déboires? Son client s'est fait prendre dans un contrôle fiscal en France. Le trésor public lui réclame un paquet – on a murmuré le chiffre de 33 millions d'euros – et bloque sa fortune. La libérer peut prendre quelques mois ou des années, a dit l'avocat, qui a servi l'exemple des démêlés fiscaux similaires de Florent Pagny. En attendant, a avoué le mandataire, le FX Groupe n'a pas d'actifs et aucune liquidité.

Le FX Groupe a besoin de temps. «Des commandes de séries tests sont sur le point d'aboutir.» L'argument choc? «Si la faillite est prononcée, tout est perdu.» Le patron du FX Groupe est réglé, a encore dit l'avocat: il a reconnu ses dettes, qu'il promet de rembourser au 29 février.

«On continue à fantasmer», a réagi l'un des avocats des plaignants, qui assimile cette promesse à de la tromperie. Comment peut-on promettre de payer le 29 février si les démar-

«L'attitude de l'entreprise est inqualifiable. Il est indispensable que la justice intervienne pour protéger le personnel»

Un avocat des employés

ches prennent des années? C'est une tromperie, d'autant plus que cette reconnaissance de dette est accompagnée d'un engagement des employés qui l'ont contresignée à n'entreprendre aucune démarche contre la société. C'est très grave et pourrait donner lieu à des poursuites pénales, a noté l'avocat. Qui s'est aussi étonné de la «mollesse» de la fiduciaire chargée du contrôle du FX, qui n'a avisé le tribunal de ses suspicions de surendettement que... la veille de l'audience! /RON

LA CHAUX-DE-FONDS

Encore des voitures en fourrière



HIVER Trente-cinq voitures ont été évacuées dans la nuit de lundi à hier. (ARCHIVES DAVID MARCHON)

Malgré les informations diffusées lundi et les chutes de neige relativement abondantes durant l'après-midi, passablement de voitures ont été mal stationnées à La Chaux-de-Fonds durant la nuit de lundi à hier et le matin.

Hier à 11h, le Service de la voirie avait déjà fait évacuer 35 voitures dont les conducteurs n'avaient pas respecté les mesures hivernales. Chaque mise en fourrière coûte 420 francs au propriétaire du véhicule (+40 francs d'amende et 100 francs par jour de fourrière si le véhicule n'est pas retiré le jour même).

Les autorités communales rappellent aux automobilistes que le respect des mesures hivernales et le travail des employés de la voirie visent à permettre une circulation la plus aisée possible en cas de neige et l'assurance pour les automobilistes de trouver un maximum de places de parc. C'est donc un véritable service public, et les autorités remercient chacune et chacun de le respecter.

A noter que la météo prévoit un temps plus clément pour ces prochains jours avec toutefois des températures relativement fraîches. C'est dire qu'il y aura encore des interventions des services publics pour rendre chaussées et trottoirs praticables. /comm-réd

PUBLICITÉ

ALAIN MORISOD SWEET PEOPLE
CONCERT DE NOËL

ARTISTES INVITÉS
ANDRE PROULX
JULIEN LAURENCE
JOHN STARR

TOURNEE 2007

L'HEURE BLEUE - SALLE DE MUSIQUE - LA CHAUX-DE-FONDS
JEUDI 20 DÉCEMBRE 2007 À 20H
RÉSERVATION: L'HEURE BLEUE 032 967 60 50
BILLET@HEUREBLEUE.CH

>>> CANDIDATURE UNESCO

JOUR J-9

Coup de peigne de Charles-Henri Junod

François Louis Vénuste Joly Bournot, né en 1795, se lança à la fin des années 1820, au Locle, dans un ambitieux projet d'assainissement d'un quartier marécageux, au midi du temple. L'essor de l'horlogerie imposait la nécessité de nouveaux logements. Son projet sera réajusté (une rue porte toujours son nom), mais le plan n'est jamais arrivé aux archives de l'Etat, sans doute parce qu'il a brûlé dans l'incendie de 1833.

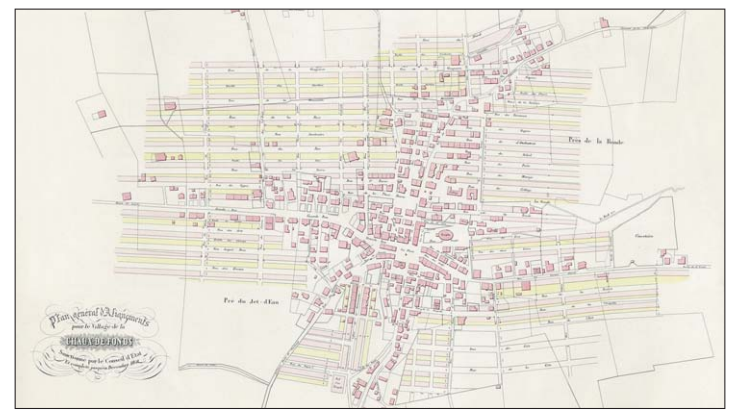
Un tel projet d'aménagement urbain entraînait tout à fait dans l'esprit de ce début du 19e siècle où des règlements apparaissaient pour prévoir rationnellement le développement et la croissance de ces villages, en anticipant sur les demandes de l'horlogerie. Et les incendies mettaient la pression sur les délais...

A La Chaux-de-Fonds, après le feu ravageur de 1794, c'est d'abord Moïse Perret-Gentil,

sorte de pater familias chaux-de-fonnier, qui dessina le plan de reconstruction du village. Mais la fameuse conquête des pâturages, le coup de peigne longitudinal sur le versant sud de la vallée, ce «damier d'une ville heureuse», comme dira bien plus tard le poète vaudois Gustave Roud, on le doit à Charles-Henri Junod.

La croissance de la localité inquiétait les autorités communales et cantonales. En 1834, l'inspecteur cantonal des Ponts et Chaussées Junod, entouré d'une commission et d'arpenteurs, dessina le plan général que le Conseil d'Etat sanctionna le 10 janvier 1835. Ce plan d'alignement était obligatoire «pour et envers tous les propriétaires sans exception».

Sous ses dehors simples, le plan Junod regorgeait de particularités urbanistiques favorisant un développement rationnel du village «boosté» par



CONSTRUCTION Le plan Junod pour l'extension de La Chaux-de-Fonds. (SP)

l'horlogerie. Espacées avec intelligence, les maisons offraient des conditions d'hygiène et d'ensoleillement maximales. Et les meilleures garanties pour faciliter la lutte contre le feu. On se souvenait de 1794, et Charles-Henri Junod sortait d'en prendre! Le Locle, en effet, l'avait chargé de redessiner le quartier incendié le 24 avril 1833. Il avait

donc acquis le tour de main nécessaire pour s'attaquer au développement de La Chaux-de-Fonds sur une terre vierge, après avoir redessiné le quartier loclois déjà intégré dans le village.

RÉMY GOGNIAT
Chargé de communication de la Ville de La Chaux-de-Fonds

www.urbanisme-horloger.ch